

N° 2017.09.15.221

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux sur le support n°21 de la ligne 63kV Bassens-Izon , aux abords du N.4 de la rue de Lafontaine à Carbon-Blanc, réalisés par l'entreprise EQOS Energie, Z.I les ports, Nafine, 82800 NEGREPELISSE;

Considérant la mise en place et stationnement d'une toupie sur la route afin de réaliser le génie civil;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du 2 au 8 octobre 2017, pour une durée de 2 jours l'entreprise EQOS Energie et ses sous traitants sont autorisés à réaliser travaux sur le support n°21 de la ligne 63kV Bassens-Izon ,aux abords du n°4 rue de Lafontaine à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée manuellement pour faciliter l'utilisation de la toupie qui stationnera sur la route.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise EQOS.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise EQOS, demandeur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 15 septembre 2017

Alain TURBY,

Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.